

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT
de BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

Nombre de
conseillers :

En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 9

OBJET:
Acceptation des
études
géotechniques et
autorisation de
l'étude préalable à
une révision du
PLU pour la mise
en œuvre du projet
communal au lieu-
dit « La Sagnette »
– Demande de
devis à un bureau
d'études en
urbanisme.

53/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le 03 septembre à 19 heures

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 27 août 2026**

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Alex DA SILVA
VIEIRA, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE, Gilles
JUGE

Absents: Robert CLOT, Gilles FORRET, Marina CASTAGNA,
Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL

Pouvoirs : De Clémentine KUNEGEL à Béatrice ALBERT, de
Gilles FORRET à Alex DA SILVA VIEIRA, de Marina
CASTAGNA à Sylvain PROTIERE.

Secrétaire de séance : Julie ARNAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son
article L2121-29

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son
article L 112-22

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite développer un projet de
construction ou de vente de terrains au lieu-dit « La Sagnette », dans
un cadre juridique permettant de favoriser les logements permanents ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des études géotechniques
préalables pour s'assurer de la faisabilité technique du projet,

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait nécessiter une révision du
PLU pour adapter les règles d'urbanisme applicables,

CONSIDÉRANT la nécessité de solliciter l'appui d'un cabinet
spécialisé en urbanisme pour accompagner la commune dans cette
démarche,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

– **Accepte** le principe de la réalisation des études géotechniques sur
la portion de terrain communal concernée

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

ID : 005-210501813-20260903-D532026-DE

– **Autorise** Madame la Maire à engager, au nom de la commune, les études géotechniques nécessaires et à signer tout acte y afférent.

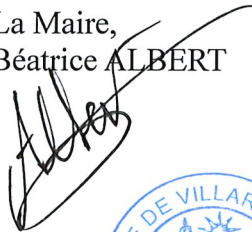
– **Autorise** Madame la Maire à lancer une étude préalable en vue d'une éventuelle révision du PLU, si le projet le nécessite.

– **Donne** pouvoir à Madame la Maire pour solliciter le bureau d'études Alpicité, Avenue de la Clapière 05200 EMBRUN pour l'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre du projet, y compris l'assistance à la révision du PLU.

– **Décide** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces études et prestations seront imputés au budget communal, dans la limite des enveloppes disponibles et selon les règles de la comptabilité publique.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

La Maire,
Béatrice ALBERT



La secrétaire de séance,
Julie ARNAUD

